

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 25 juin 2024 à 19 h 30** au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre Provost – président du CA
Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA
Madame Danielle Beaumont
Madame Bianca Chamberland
Monsieur Yanick Cloutier
Monsieur Marc-André Gauthier
Monsieur Guy Lajoie
Madame Sylvie Lamarche
Madame Tam Mach
Madame Anne-Marie Noël
Madame Sylvie Poirier

PERMANENCE :

Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
Madame Sylvie Ménard - directrice générale adjointe

INVITÉS :

Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Madame Alexandra Langlois – directrice du Service des communications
Madame Katleen Loisel - directrice du Service des ressources humaines
Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières

ABSENCES :

Madame Isabelle Aumont
Madame Jade Lizotte

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée à 19 h 37.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.



2. Ordre du jour

[Résolution 2024-06-25-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Reporter le point suivant à la séance du 27 août 2024 :

10. 1 - Rapport du comité de vérification

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 21 mai 2024 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2024-06-25-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 21 mai 2024 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 mai 2024 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

- 4.1.** De la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution du conseil municipal (CM-20240430-6.9) – Cession d'une partie du lot 5 309 980 du cadastre du Québec au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (document).

5. Période de questions du public

Monsieur François Houde, citoyen et voisin de l'école Saint-Eugène, fait part de ses préoccupations à l'égard du deuxième agrandissement de l'école et de l'aménagement de la cour. Il demande que soit évalué des solutions afin d'assurer un meilleur voisinage.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1. Vitrites sur les écoles et les centres
Remise d'un prix de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Dans le cadre de la semaine nationale de l'engagement parental, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a souligné l'engagement de madame Claudia Laliberté, maman de 4 enfants, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Gérard et membre du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, en lui remettant le prix « Distinction Argent 2024 ».

Mesdames Josée Drouin, membre du comité de parents du CSS et déléguée à la FCPQ et Anne-Marie Noël, présidente du comité de parents, soulignent l'engagement exceptionnel de madame Laliberté et notamment son implication quant à la relance du comité de loisirs de son quartier.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost remercie tous les membres du personnel du CSSDHR pour leur travail et leur dévouement tout au long de l'année scolaire qui se termine.

De plus, il félicite tous les élèves finissants et souligne la persévérance de plusieurs d'entre eux.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Madame Huberdeau souligne le travail de collaboration réalisé au cours de la dernière année et est fière de mentionner que le taux de diplomation est passé de 67.4 % à 71,9 %, un bond de 4,5 %.

8.1. Suivi du PEVR et des priorités annuelles 2023-2024 (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau présente le tableau de suivi des projets soutenant les priorités du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et des priorités administratives.

9. Points de décision

9.1 Congédiement

Conformément à l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, madame Bianca Chamberland, se retire temporairement de la séance, le temps des délibérations et du vote relatifs à cette question.



Huis clos

[Résolution 2024-06-25-CA-03](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël:

De tenir un huis clos, il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2024-06-25-CA-04](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

De procéder à la réouverture de la séance, il est 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2024-06-25-CA-05](#)

Considérant que l'employé a été relevé de ses fonctions pour enquête le 4 juin dernier à la suite de certaines observations portées à notre connaissance relativement à une intervention auprès d'élèves;

Considérant la gravité objective du comportement de l'employé;

Considérant que la nature des gestes posés est inacceptable et totalement incompatible avec les fonctions d'enseignant;

Considérant l'enquête menée par les responsables du Service des ressources humaines;

Considérant la procédure de renvoi prévue à l'article 5-7.00 de l'entente locale;

Considérant l'avis d'intention de résiliation d'engagement du 7 juin 2024 et les faits et motifs qui y sont contenus;

Considérant les représentations par l'employé et de son représentant syndical lors de la période de huis clos tenue dans le cadre de la présente séance;

Considérant les mûres délibérations des membres du conseil d'administration lors de la séance du 25 juin 2024;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

De résilier le contrat d'engagement de l'employé matricule XX06 pour inconduite en date du 25 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.2. Règlement de délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs (documents)

[Résolution 2024-06-25-CA-06](#)

Considérant que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

Considérant le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01) adopté par le conseil d'administration le 24 mai 2022, aux termes de la résolution 2022-05-25-CA-08;

Considérant la réflexion menée et le travail effectué par les membres du comité de vérification à l'égard de la révision du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

Considérant le projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs* déposé aux fins de consultation et adopté par le conseil d'administration, le 21 mai 2024, aux termes de la résolution 2024-05-21-CA-05;

Considérant les consultations menées auprès du comité consultatif de gestion (CCG) du 12 juin 2024;

Considérant la recommandation faite par le comité de vérification au conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

D'adopter le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01) tel que déposé et présenté par monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, lequel remplacera le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CAR 01 – 2022).

Ledit règlement entrera en vigueur le 8 juillet 2024, soit après la publication des avis publics requis par la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Plan d'effectifs - personnel de soutien en adaptation scolaire (document joint et documents séance tenante)

[Résolution 2024-06-25-CA-07](#)

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources, émise lors de la séance tenue le 12 juin 2024;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN;



Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors du comité plénier du 25 juin 2024;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien - secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année 2024-2025 avec les modifications apparaissant au document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Politique d'admission et d'inscription des élèves (documents)

[Résolution 2024-06-25-CA-08](#)

Considérant la résolution 2024-03-19-CA-04 adoptée le 19 mars 2024 par le conseil d'administration, aux termes de laquelle le projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves* fut adopté tel que présenté et soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières eu égard au projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations menées auprès des instances syndicales concernées eu égard au projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations menées auprès du comité consultatif de gestion et des directions des écoles eu égard au projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que soit adoptée la *Politique d'admission et d'inscription des élèves*, et ce, tel qu'elle apparaît au document SOSTSP 02, et qu'elle soit applicable à compter de l'année scolaire 2025-2026 et pour toute démarche nécessaire à l'organisation scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Politique relative au transport scolaire (documents)

[Résolution 2024-06-25-CA-09](#)

Considérant la résolution 2024-03-19-CA-05 adoptée le 19 mars 2024 par le conseil d'administration, aux termes de laquelle le projet de *Politique relative au transport scolaire* fut adopté tel que présenté et soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;



Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières eu égard au projet de *Politique relative au transport scolaire*;

Considérant les consultations menées auprès des instances syndicales concernées eu égard au projet de *Politique relative au transport scolaire*;

Considérant les consultations menées auprès du comité consultatif de gestion et des directions des écoles eu égard au projet de *Politique relative au transport scolaire*;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif du transport;

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que soit adoptée la *Politique relative au transport scolaire*, et ce, tel qu'elle apparaît au document SOSTSP 01 et qu'elle soit applicable à compter de l'année scolaire 2025-2026 et pour toute démarche nécessaire à l'organisation scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Prévisions budgétaires 2024-2025 (document joint et documents séance tenante)

[Résolution 2024-06-25-CA-10](#)

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 399 511 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 à l'exclusion de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 18 532 724 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 35 023 740 \$;
- un nombre de 57 822 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- un taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

Considérant la présentation des prévisions budgétaires au comité de vérification le 25 juin 2024 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;

Considérant la confirmation de la directrice du Service des ressources financières, à l'effet que la documentation résumée présentée reflète fidèlement l'information financière au BUDGET 2024-2025 format TRAFICS qui sera transmis au ministre de l'Éducation;



Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que, sous réserve de l'adoption des Règles budgétaires pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 par le Conseil du trésor, le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 350 905 334 \$ et des dépenses de 352 304 845 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Que la directrice du Service des ressources financières soit mandatée à assurer le suivi pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Règles budgétaires 2024-2025 (document joint et documents séance tenante)

[Résolution 2024-06-25-CA-11](#)

Considérant l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, répartition qui doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la présentation du projet de Règles budgétaires 2024-2025 au comité de vérification le 25 juin 2024 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources ;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées ;

Il est proposé monsieur Marc-André Gauthier :

D'adopter les Règles budgétaires 2024-2025 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. Nomination d'un membre au comité d'enquête – éthique des administrateurs (documents)

[Résolution 2024-06-25-CA-12](#)

Considérant que l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie* applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé



au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement;

Considérant que ce comité doit être composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes et que le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories:

1. elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

Considérant que ledit article 26 prévoit aussi que la durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration;

Considérant que le conseil d'administration a nommé, aux termes de la résolution 2022-08-30-CA-06, monsieur Normand Boisclair, Me Madeleine Lemieux et monsieur Yvan Gauthier, membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour un terme de cinq (5) ans;

Considérant que monsieur Yvan Gauthier a récemment remis sa démission;

Considérant que le CSSDHR s'est joint à une démarche régionale pour identifier des personnes pouvant être membre de ce comité;

Considérant la présentation de ce dossier aux membres du comité de gouvernance et d'éthique et la recommandation de ces derniers;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

De nommer madame Julie Arsenault, ancienne membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire et qui possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation, afin de terminer le mandat de monsieur Yvan Gauthier, à titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à déontologie du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9. Cession de terrain par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (documents)

[Résolution 2024-06-25-CA-13](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a autorisé la construction d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Luc de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;



Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a l'obligation, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* de céder, à titre gratuit, un immeuble au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières aux fins de construction ou d'agrandissement d'une école;

Considérant que l'immeuble cédé doit répondre aux conditions et modalités applicables;

Considérant que la superficie cédée sera déterminée d'un commun accord entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières afin de répondre aux besoins d'implantation de l'école pour une superficie approximative de 16 500 mètres carrés;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivière accepte la cession de terrain de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la construction de sa nouvelle école primaire;

Et

De mandater madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, à convenir des termes et modalités de la cession et de l'autoriser à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification

Ce point a été reporté à la séance du 27 août 2024.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Madame Marie Josée Gagnon, administratrice, fait état du sujet traité lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique eu lieu le 28 mai 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur le retour de consultations de la *Politique d'admission et d'inscription*, l'évaluation du conseil d'administration, un bilan de la première année du nouveau processus de traitement des plaintes avec le protecteur national de l'élève, un suivi sur la révision des écrits de gestion, la planification des travaux 2024-2025 du comité de gouvernance et d'éthique, le remplacement d'un membre au comité d'enquête et l'intégration des nouveaux administrateurs.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 21 mai 2024.



10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Monsieur Marc-André Gauthier, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité consultatif du transport ayant eu lieu le 23 mai 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur l'arrivée d'un nouveau membre à l'équipe du transport scolaire, le renouvellement des contrats de berlines, la *Politique relative au transport scolaire*, l'indexation 2024-2025, la préparation et la gestion de rentrée scolaire 2024-2025 et le calendrier des rencontres du comité pour la prochaine année scolaire.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 21 mai 2024.

10.6 Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du 21 mai 2024.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2024-06-25-CA-14](#)

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que la séance soit levée à 21 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Évaluation de la rencontre

Marie Josée Gagnon

Vice-présidente du CA

Mario Champagne

Secrétaire général